



## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de 3  
chemins sur le territoire de la  
commune de Veyrier

du 14 octobre 1981

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune de Veyrier ;

vu le préavis favorable de la commission can-  
tonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des ar-  
tères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

## ARRÊTÉ

Il est donné les noms de :

- Chemin des Serres CV 58980

à l'artère partant du chemin Vert, sans issue, et desservant  
un lotissement de villas.

- Chemin de la Salésienne CV 27804

à l'actuel chemin du Petit-Veyrier

Nouveau tracé : de la route de Veyrier à la route de l'Uche.

L'arrêté du 27 juin 1979 est modifié en conséquence.

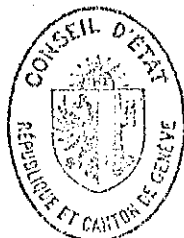
- Chemin du Petit-Veyrier CV 58971

à l'artère desservant le hameau du Petit-Veyrier, partant et  
aboutissant à la route du Pas-de-l'Echelle.

Ces nouvelles dénominations entreront en vigueur le 1er janvier  
1982.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
chancellerie	1 ex.
sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat :

*D. Haenni*